PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260421-CCAS_06_2026-DE

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 AVRIL 2026 9H30

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 14 avril 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Guislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LENOIR Claudine, LE BANNER Catherine, LEROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane.

Messieurs ANTOINE Gérald, COMPAIN Xavier (procuration à Mme LIBERGE Roselyne à 11h45), CROISSANT Guy,

Absents excusés : Mesdames KERBOEUF Tiphaine,

Absents : Mesdames DERRIEN Nadine, MARTEL Charline

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents :** 15 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

- **Délibération n° 06/26 : création d'une commission permanente et nomination des membres de la commission permanente**

Madame la Présidente, propose la création de la commission permanente du CCAS selon la composition définie par l'article 18-1.

« La commission permanente est composée d'un Président et de 4 administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus du conseil municipal.

La présidence est assurée par le président ou le/la Vice-président(e). »

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour la création de la commission permanente du CCAS de Plouha.
- **NOMME**
  - Les membres titulaires :
    - Madame LE POLES
    - Madame MENDES
    - Madame DISQUAY
    - Madame NOCET
  - Les membres suppléants :
    - Madame CHARLES
    - Monsieur CROISSANT

Fait et délibéré à Plouha, le 21 AVRIL 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

C.C.A.S. EHPAD 22580 PLOUHA
Vice-Présidente du C.C.A.S.
Pointe aux Affaires Sociales